

Arts de la reliure

Ouvrier qualifié, le relieur est un professionnel du livre, et plutôt du livre précieux, ancien ou contemporain. En atelier de reliure et de dorure, il réalise des travaux de façonnage et de décoration : préparation du papier, réparation des déchirures ; réalisation de reliures en fonction de la qualité de l'ouvrage à habiller ; fabrication d'éléments de protection (étuis souples ou boîtes) ; décoration par impression à chaud au fer et ornementation de motifs dorés à l'or fin. Le relieur choisit les matériaux de revêtement (peaux, papiers, tissus) en fonction du style, de l'époque et du contenu du livre. Il peut se spécialiser dans la restauration. La clientèle du relieur est composée de particuliers, de collectionneurs bibliophiles, de bibliothèques, de services régionaux ou départementaux d'archives...

Qualités requises :

- soigneux, précis, minutieux ;
- une bonne vue et le sens des couleurs ;
- une habileté manuelle sûre et le sens de l'esthétique ;
- Etre patient.

Domaines de formation :

- Les supports d'écriture (papyrus, parchemin, papier), la pâte à papier, la qualité du papier, le pliage, les procédés d'impression (en creux, à plat), le brochage ;
- L'évolution du livre et de la reliure, de l'antiquité au XXe siècle (les styles et les genres de reliure...) ;
- Les matières d'œuvre ;
- Les machines, les outils ;
- Les méthodes de préparation et de mise en état des documents papier ;
- Les différents styles de reliure et dorure.

Débouchés

Les débouchés dans cette filière sont limités et obligent à une certaine mobilité.

Le titulaire du CAP est un ouvrier d'exécution qui exerce les fonctions de relieur main, dans les services techniques des bibliothèques, les maisons d'édition ou l'artisanat.

Concours administratifs : (BNF, Archives).

Accès à la formation

Après une classe de 3^{ème}



Programme

Grille horaire (a)	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année
Enseignement professionnel	333h30	312h
Enseignements professionnels et français en co-intervention (b)	43h30	39h
Enseignements professionnels et mathématiques en co-intervention (b)	43h30	39h
Réalisation d'un chef d'œuvre(c)	87h	78h
Prévention Santé Environnement	43h30	26h
Français, Histoire-Géographie	43h30	39h
Enseignement moral et civique	14h30	13h
Mathématiques – Physique-Chimie	43h30	39h
Langue vivante	43h30	39h
Arts appliqués et culture artistique	29	26h
Education physique et sportive	72h30	65h
Consolidation, accompagnement personnalisé et accompagnement au choix d'orientation	101h30	91h
Période de formation en milieu professionnel (semaines)	6 à 7	6 à 7

(a) Volume horaire identique quelle que soit la spécialité

- (b) Dotation horaire professeur égale au double du volume horaire élève
- (c) Horaire donnant droit au dédoublement de la dotation horaire professeur sans condition de seuil

Enseignements professionnels

- Cultures artistiques : Histoire de l'art et du design, Histoire du livre et de la reliure
- Arts appliqués : Moyens de traduction, Analyse et propositions d'arts appliqués
- Représentation graphique : Les systèmes de représentation, Les outils de représentation
- Techniques et procédés : Terminologie et formes du livre, Outillage, Procédés de réalisation, Maintenance
- Les matériaux et les produits
- Environnement, hygiène et sécurité : Sécurité des personnes et des biens, Environnement, Ergonomie
- Communication : Communication interne et externe, Moyens de communication

Stages

Les "stages" appelés périodes de formation en entreprise, durent 12 semaines.

La formation en milieu professionnel doit permettre à l'élève d'acquérir et de mettre en œuvre des compétences en termes de savoir-faire et de savoir-être. Les activités confiées doivent être en adéquation avec celles qui sont définies dans le référentiel des activités professionnelles. Au cours de la deuxième année de formation, la période de formation en milieu professionnel fournit le cadre et les supports des évaluations prévues en entreprise dans le cadre du contrôle en cours de formation. Pendant la période de formation en milieu professionnel, le candidat a obligatoirement la qualité d'élève stagiaire, et non de salarié. L'élève reste sous la responsabilité pédagogique de l'équipe des professeurs chargés de la section. Ces derniers effectuent des visites au sein de l'entreprise afin d'y rencontrer le responsable de la formation et ainsi, d'assurer un suivi efficace de l'élève.

Examen

Enseignement professionnel :

- Etude stylistique et propositions graphiques, coeff. 4
- Analyse et préparation d'un ouvrage en reliure, coeff. 2
- Execution d'ouvrages en reliure (dont 1 pour Prévention Santé Environnement), coeff.13

Enseignement général :

- Français, Histoire-Géographie, éducation civique, coeff. 3
- Mathématiques - sciences physiques, coeff. 2
- Education physique et sportive, coeff. 1
- Langue vivante étrangère, coeff.1
- Epreuve facultative : Arts appliqués et cultures artistiques (pts >10)

Poursuites d'études

La majorité des titulaires de CAP s'engagent dans la vie active. Pour se spécialiser davantage, ils peuvent aller en formation complémentaire (MC, FCIL) ou, tout en travaillant, obtenir une qualification professionnelle supérieure en préparant un BP ou un BM.

Principales poursuites d'études

- BMA (brevet des métiers d'art) arts de la reliure et de la dorure
- Diplôme des métiers d'art « Arts du livre »
- MC (mention complémentaire) entretien des collections du patrimoine.

Pour connaître les poursuites d'études envisageables consultez les guides régionaux.

Ou se former en Occitanie

Tarn (81)

Albi - Université Régionale des Métiers et de l'Artisanat - Antenne de Sorèze **A**

I formation initiale

A formation en apprentissage

 Internat/ Hébergement possible

En savoir plus

Retrouvez sur <https://documentation.onisep.fr/>

Les publications disponibles (collections Diplômes, Dossiers, Parcours, Zoom sur les métiers, Pourquoi pas moi ?, Handi +)

Vous les trouverez au CDI de votre établissement ou au centre d'information et d'orientation (CIO).

N'hésitez pas à rencontrer un psychologue de l'Education Nationale (PSY-EN).

Les centres d'information et d'orientation dans l'académie de Toulouse

CIO Albi

Tél. 05 67 76 57 74 - cio.albi@ac-toulouse.fr

CIO Auch

05 62 05 65 20 - cio.auch@ac-toulouse.fr

CIO Cahors

Tél. 05.65.30.19.05 - cio.figeac@ac-toulouse.fr

CIO Castelsarrasin

05 36 25 74 99 - cio.castelsarrasin@ac-toulouse.fr

CIO Castres

Tél. 05 67 76 57 90 - cio.castres@ac-toulouse.fr

CIO Condom

05 67 76 51 82 - cio.condom@ac-toulouse.fr

CIO Decazeville

05 65 43 17 88 - cio.decazeville@ac-toulouse.fr

CIO Figeac

05 67 76 55 66 - cio.figeac@ac-toulouse.fr

CIO Foix

05 67 76 52 94 - cio.foix@ac-toulouse.fr

CIO Lourdes

05 67 76 56 43 - cio.lourdes@ac-toulouse.fr

CIO Millau

[05 65 60 98 20 - cio.millau@ac-toulouse.fr](mailto:cio.millau@ac-toulouse.fr)

CIO Montauban

05 63 66 12 66 - cio.montauban@ac-toulouse.fr

CIO Muret

05 67 52 40 72 - cio.muret@ac-toulouse.fr

CIO Pamiers

05 67 76 53 02 - cio.foix@ac-toulouse.fr

CIO Rodez

05 67 76 54 46 - cio.rodez@ac-toulouse.fr

CIO Saint-Gaudens

05 67 52 41 41 - cio.stgaudens@ac-toulouse.fr

CIO Tarbes

05 67 76 56 33 - cio.tarbes@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Centre

05.67.76.51.84 - cio.tlsecentre@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Mirail

05.67.52.41.63 - cio.tlsemirail@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Nord

05 67 52 41 80 - cio.tlsenord@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Rangueil

05 67 52 41 55 - cio.tlserangueil@ac-toulouse.fr